

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-01-008

VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE ISSUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) DE PAILLÉ / LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 9

Votants : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 09 février, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 16 février 2026 à l'atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jérôme GARDELLE – Jean GORIOUX – Jean-Pascal VIALE – Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants

Monsieur Michel PELLETIER suppléant de Monsieur Jean MOUTARDE

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Sylviane DORNAT – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Serge BERNET (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Baptiste PAIN
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Patrick BOUSSATON
Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Publication (affichage) ou notification du :

17 février 2026



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment les dispositions relatives à la récupération et à la valorisation de la chaleur fatale,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE),

Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),

Vu la stratégie territoriale en matière de transition énergétique et de décarbonation des usages,

Considérant que le Centre de Valorisation Énergétique de Paillé produit de la chaleur fatale valorisable,

Considérant que la valorisation de cette chaleur contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la sobriété énergétique et à l'indépendance énergétique du territoire,

Considérant que le développement de réseaux de chaleur ou d'usages industriels, tertiaires ou résidentiels constitue un levier majeur de transition énergétique,

Considérant que le recours à un Appel à Manifestation d'Intérêt permet d'identifier des porteurs de projets, des besoins, des solutions techniques et des modèles économiques innovants,

Considérant que le syndicat souhaite évaluer l'opportunité, la faisabilité technique, économique et environnementale de projets de valorisation de la chaleur issue du CVE pour permettre d'atteindre les performances pour réduire la TGAP,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le principe du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier des projets de valorisation de la chaleur produite par le Centre de de Valorisation Énergétique de Paillé,
- De préciser que l'AMI aura notamment pour objectifs :
 - De recueillir des manifestations d'intérêt d'industriels/agriculteurs ayant des besoins thermiques compatibles,
 - D'évaluer les conditions techniques, juridiques, environnementales et économiques d'un futur partenariat,
 - De préfigurer, selon la pertinence, une convention d'approvisionnement en chaleur ultérieur et rachat électrique,
- De préciser que le lancement de l'AMI ne vaut pas engagement de la collectivité à retenir ou financer un projet, mais constitue une démarche exploratoire préalable à d'éventuelles décisions ultérieures.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
9 membres présents, 9 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 et suivants,
- Approuve le principe du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier des projets de valorisation de la chaleur produite par le Centre de Valorisation Énergétique de Paillé, avec les objectifs précités,
- Autorise Monsieur le Président à lancer l'appel à manifestation d'intérêt,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le candidat retenu,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

